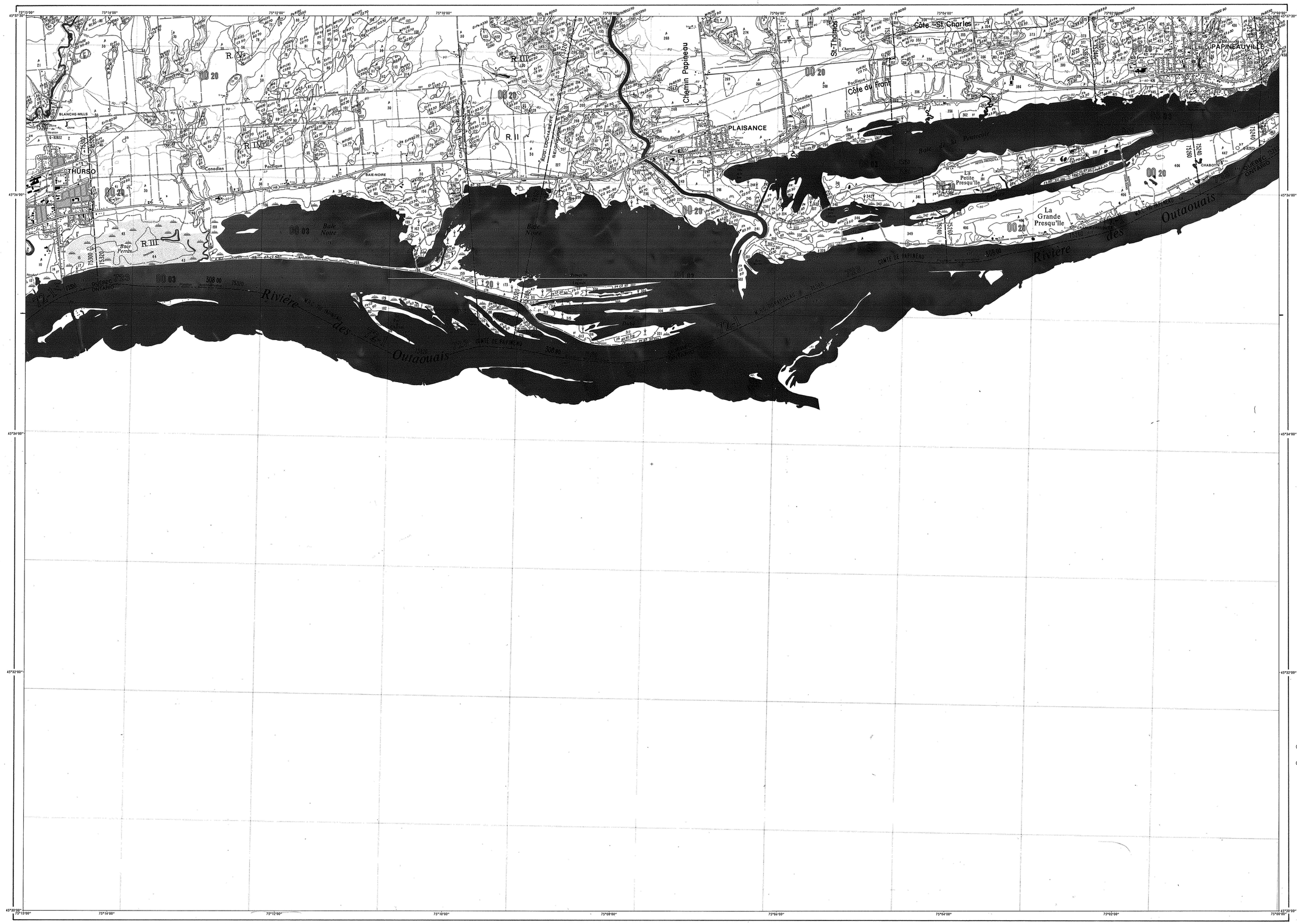

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, téléski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Gué, gué sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

		Tendance feuillue	Tendance résineuse
Résineux	(aucune essence compagne prédomine)	R	(R)
— —	(sapin et/ou épinette blanche	R (S)	
— —	(épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)	
— —	(pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)	
— —	(pin gris	R (PG)	
— —	(thuya (cèdre)	R (C)	
— —	(mélèze	R (M)	
— —	(pruche	R (Pr)	
— —	(plantation)	R	p
Pessière	(épinette noire et/ou épin rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)	E	(E)
— —	(sapin et/ou épinette blanche prédomine)	E	(S)
— —	(thuya (cèdre)	E	(C)
— —	(mélèze	E	(M)
— —	(pruche	E	(Pr)
— —	(pin blanc et/ou pin rouge	E	(PB)
— —	(pin rouge	E	(PR)
— —	(pin gris	E	(PG)
— —	(plantation de épinette	E	p
— —	(épinette blanche)	E(S)	p
— —	(épinette rouge)	E(R)	p
— —	(plantation d'épinette noire)	E(E)	p
— —	(plantation d'épinette rouge)	E(R)	p
Sapinière	(le sapin et/ou épin blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)	S	(S)
— —	(aucune essence compagne prédomine)	S	(R)
— —	(thuya (cèdre)	S	(C)
— —	(épinette noire et/ou épinette rouge	S	(E)
— —	(pin blanc et/ou pin rouge	S	(PB)
— —	(pin rouge	S	(PR)
— —	(pin gris	S	(PG)
— —	(pruche	S	(Pr)
— —	(mélèze	S	(M)
— —	(plantation de sapin baumier)	S(B)	p
Pinède à pin blanc			
— — — —	avec pin rouge	Pb(PR)	
— — — —	— ère/épinette (le pin rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)	Pb(PR)	
— — — —	— (aucune essence compagne prédomine)	Pb (R)	
— — — —	avec thuya (cèdre)	Pb (C)	
— — — —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)	
— — — —	avec mélèze	Pb(M)	
— — — —	avec pin gris	Pb(PG)	
— — — —	avec pruche	Pb (Pr)	
— — — —	avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)	
— — — —	(plantation	Pb	p
Pinède à pin rouge			
— — — —	(le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (PR)	
— — — —	(aucune essence compagne prédomine)	Pr (R)	
— — — —	avec thuya (cèdre)	Pr (C)	
— — — —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)	
— — — —	avec mélèze	Pr(M)	
— — — —	avec pin gris	Pr(PG)	
— — — —	avec pruche	Pr (Pr)	
— — — —	avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)	
— — — —	(plantation de pin sylvestre	Pr(S)	p
Cédrière		C	
— —	(le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)	
— —	(aucune essence compagne prédomine)	C (R)	
— —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)	
— —	à mélèze	C (M)	
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)	
— —	à pin rouge	C (PR)	
— —	à pin gris	C (PG)	
— —	à pruche	C (Pr)	
— —	à sapin et/ou épinette blanche	C (S)	
— —	(plantation de thuya)	Th(C)	p
Pruchière		Pr	
— —	(la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pr (Pr)	
— —	(aucune essence compagne prédomine)	Pr (R)	
— —	à thuya (cèdre)	Pr (C)	
— —	à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)	
— —	à mélèze	Pr(M)	
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	Pr(PB)	
— —	à pin rouge	Pr(PR)	
— —	à pin gris	Pr(PG)	
— —	à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)	
— —	(plantation)	Pr(S)	p
Mélèzin		M	
— —	(le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	M(M)	
— —	(aucune essence compagne prédomine)	M (R)	
— —	à thuya (cèdre)	M (C)	
— —	à épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)	
— —	à pin blanc et/ou pin rouge	M(PB)	
— —	à pin gris	M(PG)	
— —	à pruche	M(Pr)	
— —	à sapin et/ou épinette blanche	M(S)	
— —	(plantation de mélèze européen)	M(L)	p
— —	(plantation de mélèze japonais)	M(J)	p
— —	(plantation de mélèze laricin)	M(L)	p

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

		Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris		Fi Pg	Fi (Pg)
— — — — — —	avec pin blanc	Fi Pb	Fi (Pb)
— — — — — —	avec pin rouge	Fi Pr	Fi (Pr)
— — — — — —	avec thuya (cèdre)	Fi (C)	Fi (C)
— — — — — —	avec sapin	Fi (S)	Fi (S)
— — — — — —	avec épinette noire ou rouge	Fi E	Fi (E)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin		Bb S	Bb (S)
— — — —	avec épinette noire ou rouge	Bb E	Bb (E)
— — — —	avec pin gris	Bb Pg	Bb (Pg)
— — — —	avec pin blanc	Bb Pb	Bb (Pb)
— — — —	avec pin rouge	Bb Pr	Bb (Pr)
— — — —	avec thuya	Bb (C)	Bb (C)
— — — —	avec pruche	Bb Pr	Bb (Pr)
Bouleau à bouleau jaune avec pin gris		Bj Pg	Bj (Pg)
— — — —	avec pin rouge	Bj Pr	Bj (Pr)
— — — —	avec épinette noire	Bj E	Bj (E)
Peuplerale avec sapin		Pe S	Pe S (R)
— — — —	avec épinette noire	Pe E	Pe E (R)
— — — —	avec pin blanc	Pe Pb	Pe Pb (R)
— — — —	avec pin rouge	Pe Pr	Pe Pr (R)
— — — —	avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (R)
— — — —	avec thuya	Pe (C)	Pe (C) (R)
Cédrière avec sapin		Cr S	Cr S (R)
Cédrière résineuse		Cr R	Cr R (S)
— —	à pin blanc	Cr Pb	Cr Pb (R)
— —	à pin rouge	Cr Pr	Cr Pr (R)
Mélangés à feuillus tolérants		M Ft	M Ft (R)
— —	sur station humide	M Fh	M Fh (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	Fi
— — d'essences tolérantes	Ft
— — sur station humide	Fh
— — (plantation)	Fp
Bouleau à bouleaux blancs	Bb
— — bouleaux jaunes	Bj
Peuplerale	Pe
Cédrière rouge	Cr
Cédrière	Cr
— — à bouleaux blancs	Cr Bb
— — à bouleaux jaunes	Cr Bj
— — à peuplier	Cr Pe
— — à feuillus d'essences intolérantes	Cr Fi
— — à feuillus d'essences tolérantes	Cr Ft
Plantation de bouleaux blancs	Bb p
— — de bouleaux jaunes	Bj p
— — de peuplier	Pe(Ll) p
— — de peuplier hybride	Pe(H) p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec — sv
Dénudé et semi-dénudé humide — sh
Aulnaie — A

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Entrée aménagée — A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle — cp
Coupe partielle en damier — cd
Coupe partielle par bande — cb
Coupe partielle plus épidémie légère — cé
Chablis partiel — chp
Épidémie légère — él
Brûlis partiel — br p

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale — cf
Brûlis — br
Chablis total — chd
Épidémie sévère — és
Friche — fr
Plantation — p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
0 (sans)	0-30 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30	21-40	30-30 X	30-80
50	41-60	80-30	50-80
70	61-80	80-50	50-80
90	81-100	80-50	50-80
120	101 et plus	80-70	70-80

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune (jeune irrégulier): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieux (vieux irrégulier): Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges atteint 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 100 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	M
Forte	61 à 90 %	F
Abrupte	91 % et plus	a
Superficie entourée de pentes > 91%		s

N. B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ–HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (20a)	2 (17m)	3 (12m)	4 (7m)	5 (4m)	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S-E(1) C3 cp 50 m G — densité; défoliation; perturbation; classe d'âge; classe de hauteur; classe de densité; sous groupe d'essences; groupement d'essences; classe de pente; origine; année de l'origine; classe de hauteur; classe de densité; type de couvert

R C5 cd 60 D/1 — densité; perturbation; classe d'âge; classe de hauteur; classe de densité; type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR — BUR. D'ING. FOR. Dryade (Consultants en aménagement) — SIGNATURE

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR — BUR. DÉCLARÉ R. — SIGNATURE

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 7
Unité de gestion — 72
Unité d'aménagement — 1
Unité de sondage
Mode de tenure ou de gestion — 000
Bloc d'aménagement — 00
Concessionnaire ou autres — 20*
Bassin hydrographique — 308
Bassin primaire — 00
Bassin secondaire
Unité de gestion privée — 723
Municipalité — 75300*
Division de recensement — 7
Municipalité
Cadastre
Parcelle *
Région écologique
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 710 PAPINEAU

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser

Photographie aérienne : 1982
Carte forestière — Année de publication : 1984
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1 /11/83
Déclinaison magnétique : 14° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-G-13 S.E. S.O. N.E. N.O.	31-G-14 S.E. S.O. N.E. N.O.	31-G-15 S.E. S.O. N.E. N.O.
31-G-12 S.E. S.O. N.E. N.O.	31-G-11 S.E. S.O. N.E. N.O.	31-G-10 S.E. S.O. N.E. N.O.
31-G-5		

31 G/11 S.E.

FORÊT PRIVÉE - U.G. 72

2